

DÉLIBÉRATION N°03/2022 COMPTE DE GESTION 2021

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 30 mars à neuf heures trente, en application de l'article 23 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par le code général de la fonction publique, se sont réunis à la mairie de LOUGRES les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Christian HIRSCH, Président du centre de gestion du Doubs.

Date de convocation : le 7 mars 2022

Nombre de membres : 21

Présents : 18 - votants : 18

PRESENTS :

Messieurs, Christian HIRSCH, Jacques PRINCE, Patrick FROEHLI, Pierre CONTOZ, Charles DEMOUGE, Jean-Pierre HOCQUET, Daniel MORNARD, Roland THIERRY, Mesdames Dominique MOLLIER, Martine VOIDEY, Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO, Marie-Line LEBRUN-TREMBLIN, Messieurs Alain SYLVANT, Gaël MARANDIN, François CUCHEROUSET, Philippe MATHIEU, Jean ANDRE, et Charles PIQUARD

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Philippe GAUTIER représenté par son suppléant Jean-Pierre HOCQUET
Monsieur Damien CHARLET
Madame Catherine MEUNIER représentée par son suppléant Daniel MORNARD
Monsieur Frédéric CARTIER représenté par son suppléant Jean ANDRE
Monsieur Régis LIGIER représenté par son suppléant Philippe MATHIEU
Monsieur Georges COTE-COLISSON
Monsieur Jean-Marie SAILLARD

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

En application de l'article 26 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié : Monsieur Michaël THOMAS, Directeur Général des Services du centre de gestion du Doubs, Madame Marie POURNY responsable du pôle prévention, Messieurs Laurent THOMAS, responsable du pôle carrière et action sociale, Fabrice ROUILLON, responsable service finances et Madame Salima BELAOUNI, responsable du pôle emploi territorial.

SECRETAIRE DE SEANCE :

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, est désignée comme secrétaire de séance Madame Martine VOIDEY.

DÉLIBÉRATION N°03/2022 COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur le rapport du Président,

VU

- le décret n°85-643 relatif aux centres de gestion institués par le code général de la fonction publique ;
- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12

CONSIDERANT

- Que le compte de gestion 2021 présenté à la Chambre Régionale des Comptes par Mme Sandrine ROUE, trésorier du centre de gestion du 01/01/2021 au 31/03/2021, par Monsieur Mario MAMMOLITI, trésorier du 01/04/2021 au 02/01/2022 et par Monsieur Nicolas d'Auzac de la Martinie, trésorier du 03/01/2022 au 14/02/2022 est en conformité totale avec les écritures du compte administratif 2021 ;
- Que le compte de gestion n'appelle pas d'observation particulière ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

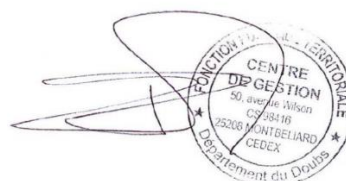
- PREND NOTE des informations communiquées :

| | Résultats 2020 | Affectation 1068 | Dépenses 2021 | Recettes 2021 | Résultat d'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|-------------------|---------------------|------------------|---------------|------------------------|------------------------|
| Investissement | 442 327,54 | | 244 051,25 | 246 745,97 | 2 694,72 | 445 022,26 |
| Fonctionnement | 750 037,25 | | 6 883 423,30 | 7 180 716,12 | 297 292,82 | 1 047 330,07 |
| | 1 192 364,79 | | 7 127 747,55 | 7 427 462,09 | 299 987,54 | 1 492 352,33 |

- APPROUVE le compte de gestion 2021 ;
- DONNE quitus au comptable public pour sa gestion

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le président,



Christian HIRSCH